

Convention de partenariat

entre

l'académie d'Aix-Marseille

et

FACE Sud Provence



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

l'académie d'Aix-Marseille

Place Lucien Paye, 13100 Aix-en-Provence

représentée par Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,
d'une part,

et

FACE Sud Provence,

représentée par **Malika IDRI, présidente**
d'autre part,

il a été convenu ce qui suit.

PREAMBULE

Considérant :

- la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 fixant à la nation l'objectif de valoriser l'enseignement professionnel, atout pour le redressement productif de la France et pour l'insertion professionnelle des jeunes ;
- l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 – J.O. du 7 juillet 2015 relatif à la mise en œuvre du Parcours Avenir ;
- que FACE Sud Provence, association loi 1901 existe depuis 2007 et appartient au réseau FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) RUP depuis 1994 et présente sur tout le territoire national ;
- que FACE Sud Provence agit depuis 4 ans dans les collèges et les lycées des Bouches-du-Rhône avec la participation de salariés d'entreprises, mène des actions permettant d'agir pour un rapprochement école-entreprises, par la découverte des métiers et de l'entreprise et de prévenir le décrochage scolaire ; touchant chaque année plus de 1600 élèves de collèges et de lycées en leur faisant bénéficier de ses interventions avec ses bénévoles issus d'entreprises ;
- que FACE Sud Provence intervient en milieu scolaire à travers 4 actions principales :
 - WI-Filles : découverte des métiers du numérique pour des lycéennes ;
 - Teknik : découverte des métiers techniques et des métiers de l'industrie ;
 - Forums stages de 3^{ème} : découverte de l'entreprise et de ses métiers et accompagnement vers les stages de 3^{ème} ;
 - FACE à la réussite : prévention du décrochage scolaire ;
- que FACE Sud Provence souhaite contribuer par ses actions à une orientation professionnelle plus éclairée des jeunes et à la connaissance de l'entreprise ;

Convention de partenariat FACE Sud Provence

Paraphes :

- que l'académie d'Aix-Marseille souhaite faciliter une insertion professionnelle choisie des jeunes par une meilleure connaissance des besoins des entreprises en matière de qualifications ;
- que l'académie d'Aix-Marseille souhaite ainsi développer les coopérations nécessaires à une complémentarité des actions autour des besoins identifiés des apprenants.

Par la présente convention, les deux parties décident de mettre en œuvre des actions conjointes, dans le respect des compétences de chacune, pour permettre à chaque élève de découvrir le monde économique et professionnel, d'améliorer l'information sur les métiers et l'aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes notamment dans le cadre du Parcours Avenir ainsi que l'esprit d'entreprendre.

La présente convention constitue le cadre de référence partenarial entre l'académie d'Aix-Marseille et FACE Sud Provence.

Les démarches et opérations dans lesquelles les partenaires s'impliquent peuvent concerner divers publics selon les cas : élèves des collèges, des lycées, apprentis, étudiants des sections de technicien supérieur (S.T.S.), chefs d'établissements, acteurs pédagogiques, conseillers d'orientation, professionnels du monde de l'entreprise, et autres prescripteurs.

Article 1 – Information sur les métiers, l'esprit d'entreprendre et l'aide à l'orientation des jeunes

L'académie d'Aix-Marseille et FACE Sud Provence conviennent de renforcer les échanges d'informations et les actions en partenariat portant sur l'information et la découverte des métiers auprès des élèves et notamment dans le cadre de l'Education prioritaire.

Elles décident ainsi de coordonner leurs interventions, dans le cadre du Parcours AVENIR et des nouveaux Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI).

1.1 Information sur les métiers et les parcours professionnels

FACE Sud Provence pourra intervenir en lien avec les acteurs et instances pédagogiques, en mobilisant des professionnels volontaires dans le cadre d'actions diverses, comme par exemple :

- Participation aux opérations de présentation et connaissance des métiers, organisés par les établissements ou les structures d'orientation ;
- Intervention de professionnels mandatés par FACE Sud Provence in situ ou au sein des établissements scolaires ;
- Interventions, exposés lors de rencontres diverses (conférences, tables-rondes, réunions thématiques,...) ;
- Accompagnement individuel ou collectif d'élèves par des professionnels.

1.2 Accueil des élèves et apprentis

FACE Sud Provence favorisera, de façon générale, l'accueil des élèves et apprentis au sein de ses entreprises adhérentes.

Cette disposition s'applique particulièrement dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel prévues dans le cadre des formations initiales.

Article 2 – Mise en œuvre d’actions de partenariat spécifiques

Les signataires conviennent de développer la participation de professionnels mandatés par FACE Sud Provence à des événements définis au préalable par les deux parties, tels que par exemple des concours académiques, des forums des métiers.

L’académie d’Aix-Marseille informera les établissements de formation du secondaire des actions de partenariat qui pourront leur être proposées en application de la présente convention.

Quel que soit le type d’actions mis en œuvre, la coopération des établissements avec les entreprises s’appuiera sur le principe de préparation et d’exploitation pédagogiques avec les élèves.

2.1 Projets « Wi-filles » et « Teknik »

FACE Sud Provence mobilisera, lorsque possible, un ou plusieurs professionnels pour mettre en œuvre ces projets auprès des élèves de collèges et de lycées (de la 4^{ème} à la 2nde). Ces 2 actions prenant la forme d’une sensibilisation et d’une initiation aux métiers techniques de l’industrie (uniquement pour des filles de 2nde pour Wi-Filles) par le biais d’interventions de professionnels d’entreprises.

2.2 Forums stages de 3^{ème} « Découverte de l’entreprise »

Face Sud organisera au moins un forum « Découverte des métiers » par an, dans la cadre d’une préparation au stage de 3^{ème} et mobilisera des professionnels d’entreprise à cette occasion.

2.3 Projet « Face à la Réussite »

Face Sud Provence contribue, à travers cette action, à la lutte contre le décrochage scolaire en organisant, une fois par an, la constitution d’un groupe d’élèves détectés par l’équipe pédagogique des collèges concernés. Cette action se déroule sous la forme d’un stage « hors les murs » de 4 jours et d’un suivi personnalisé sous forme d’entretiens face à face avec un professionnel.

2.4 Dispositif « les entreprises acteurs de l’Education Prioritaire »

FACE Sud Provence favorisera l’accueil des élèves de 3^e venant d’établissements de l’éducation prioritaire au sein de ses entreprises adhérentes, dans le cadre de stages d’observation, et pour favoriser leur future insertion professionnelle.

2.5 Participation au dispositif dédié à l’immersion d’enseignant en entreprise

Dans le cadre de ce dispositif spécifique dédié à l’immersion d’enseignants en entreprise durant une journée, les périodes d’accueil seront validées conjointement, dès lors que les enseignants volontaires seront identifiés.

À ce titre, FACE Sud Provence sensibilisera ses entreprises adhérentes concernant l’intérêt de l’accueil des personnels de l’Education nationale en PACA, sur sollicitation des services académiques.

Une évaluation qualitative des séquences d’immersion sera effectuée par les coordonnateurs du projet, afin de valider la pertinence de renouveler l’expérience annuellement.

Article 3 – Mise en œuvre de la convention académique de partenariat

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par FACE Sud Provence et l'académie d'Aix-Marseille.
Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente, animera et suivra l'exécution de la convention académique.

3.1 Suivi de la convention académique de partenariat et bilan des activités

Le comité de pilotage se réunira une fois par an pour effectuer le suivi des actions en cours dans l'académie et faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires.
À cette occasion, un bilan de l'année passée et un plan de partenariat académique de l'année à venir seront formalisés. Les documents feront l'objet d'une diffusion large auprès des parties concernées par la présente convention.

3.2 Communication

Les parties signataires se tiendront informées des projets de communication pouvant entrer dans le champ de cette convention académique.

3.3 Règlement d'un litige

Les cosignataires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survient et à en examiner attentivement tous les termes avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

3.4 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la signature.
Toute modification significative de son contenu proposé avant son échéance devra faire l'objet d'un accord entre les partenaires, et sera établie sous la forme d'un avenant signé.
Si l'un ou l'autre des partenaires souhaite résilier ou ne pas reconduire la convention, elle est tenue d'en informer l'autre partie sous réserve d'un préavis de trois mois, durant lequel les dispositions de la présente convention demeurent applicables.

Fait à _____, le _____, en deux exemplaires originaux.

Pour l'académie d'Aix-Marseille

Pour FACE Sud Provence

Bernard Beignier
Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

Malika Idri
Présidente

Convention de partenariat FACE Sud Provence

Paraphes :